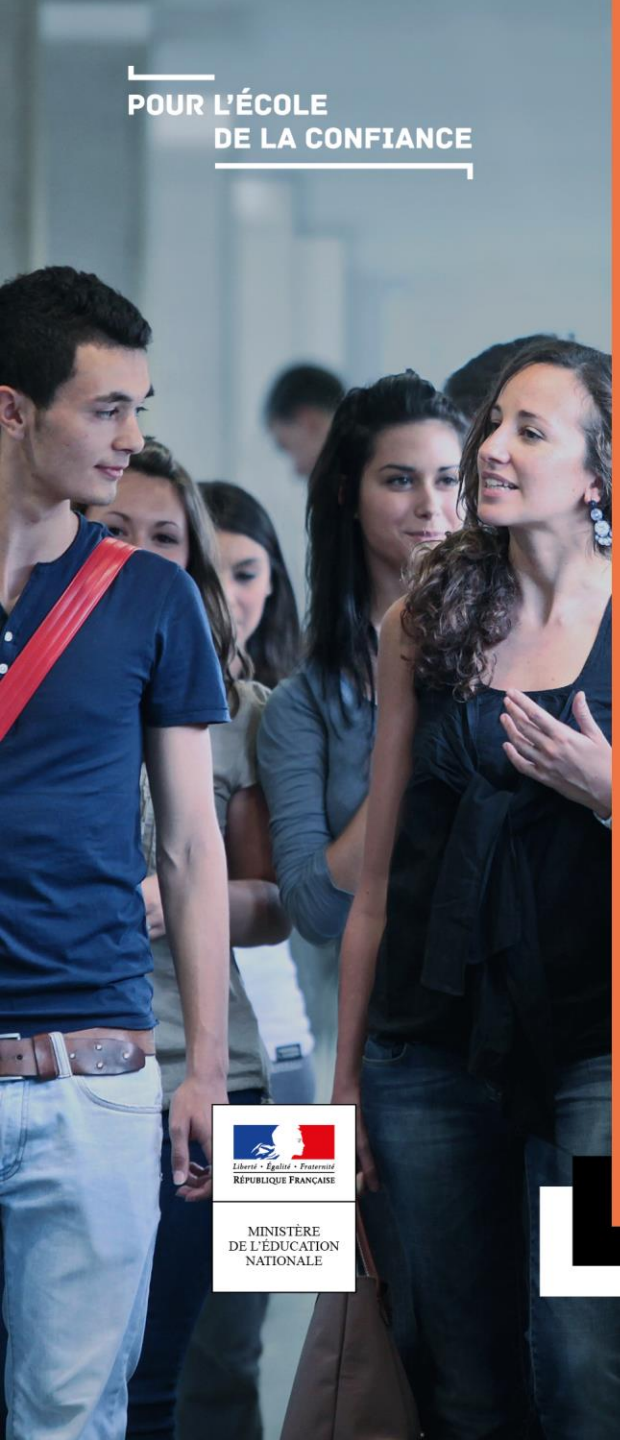

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

RÉUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2DE :

BACCALAURÉAT 2021

Voies générale et technologique

Rentrée 2018

SOMMAIRE

- Quels sont les élèves concernés par la réforme du baccalauréat?
- Le nouveau baccalauréat
- Baccalauréat 2021 : les nouveautés
- La classe de seconde de la voie générale et technologique
- La voie générale : la première et la terminale
- La voie technologique : la première et la terminale
- L’orientation en classe de seconde

QUELS SONT LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LA RÉFORME ?

- La réforme concerne **les élèves qui entrent en 2de** générale et technologique en septembre 2018.

- La première session du nouveau baccalauréat général et technologique a lieu en 2021. Le contrôle continu et les épreuves anticipées commenceront dès la classe de 1re, en 2019-2020.

LE NOUVEAU BACCALAURÉAT

- Pour simplifier une organisation trop compliquée *(auparavant : entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves)*
  - En fin de 1re : une épreuve anticipée de français (écrit et oral)
  - En terminale : quatre épreuves (deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie, et une épreuve d'oral terminal)
  - L'organisation des épreuves va moins perturber le fonctionnement des lycées. Les élèves de seconde pourront ainsi travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Pour valoriser le travail et la progression des lycéens
  - Le nouveau baccalauréat comprendra une part de contrôle continu, qui valorise le travail des élèves tout au long des classes de première et de terminale,

LE NOUVEAU BACCALAURÉAT

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
  - Un temps dédié à l'orientation en 2de, en 1re et en terminale
  - Deux professeurs principaux en terminale
  - La suppression des filières et un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
  - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
  - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

LE BACCALAURÉAT 2021

- Fin des séries **en voie générale :**

  les élèves se spécialisent dans les enseignements qui les motivent

  Les séries L, ES et S disparaissent. Les élèves suivent désormais des enseignements communs, les enseignements de spécialité qu'ils ont choisis et, s'ils le souhaitent, des enseignements optionnels.

Pour tous :

voie générale + voie technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - **1 épreuve anticipée** de français en 1re (écrit et oral).
  - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1re et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
  - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1re et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
  - Elles sont organisées en trois séquences :
    - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1re
    - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
  - Elles portent sur les enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
  - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

BACCALAURÉAT 2021 : LES NOUVEAUTÉS

CONTRÔLE CONTINU

ÉPREUVES FINALES

- **10 % de la note finale : bulletins scolaires**
  de première et de terminale
- **30 % de la note finale : épreuves communes**
  2 séries en première
  1 série en terminale

- **1 épreuve anticipée en première**
  Français écrit et oral
- **4 épreuves finales en terminale**
  Enseignements de spécialité (2)
  Philosophie
  Oral final

ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS 2021

Rentrée 2018 :

- la seconde générale et technologique connaît de premiers ajustements

Rentrée 2019 :

- les classes de seconde et de première sont rénovées avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2019-2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu en classe de première
- Juin 2020 : épreuves anticipées de français en première

Rentrée 2020 :

- la classe de terminale est rénovée
- 2ème trimestre de l'année scolaire 2020-2021 : une séquence d'épreuves communes de contrôle continu
- Printemps 2021 : deux épreuves écrites de spécialités
- Juin 2021 : épreuves écrite de philosophie et épreuve orale terminale

Juillet 2021 : délivrance du nouveau baccalauréat

LA CLASSE DE 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Des évolutions dès 2018

Test de positionnement :

Entre le 17 septembre et le 5 octobre 2018, chaque élève passe un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève.

Accompagnement personnalisé :

Chaque lycéen bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

L'accompagnement comprend une aide au choix de l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1re (générale ou technologique)
- Pour déterminer, en fonction des études supérieures envisagées, ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1re générale ou sa série s'il envisage une 1re technologique.

LES ENSEIGNEMENTS EN SECONDE 2018/2019

- Enseignements communs
  - Français : 4 h
  - Histoire - Géographie : 3 h
  - Langues vivantes 1 et 2 : 5 h 30
  - Mathématiques : 4 h
  - Physique-chimie : 3 h
  - Sciences de la vie et de la Terre (SVT) : 1 h 30
  - Education physique et sportive : 2 h
  - Enseignement moral et civique : 0h30
- Enseignements d'exploration
  - Deux enseignements d'exploration d'1h30 choisis par l'élève, dont un en économie
- Accompagnement personnalisé de 2h hebdomadaire
- Un enseignement facultatif

LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE EN VOIE GÉNÉRALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Des enseignements communs à tous les élèves :
  - Français (en première seulement) : 4 h
  - Philosophie (en terminale seulement) : 4 h
  - Histoire géographie : 3 h
  - Langue vivante A et langue vivante B : 4h30
  - Enseignement scientifique : 2 h
  - Education physique et sportive : 2 h
  - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent une combinaison de **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront des combinaisons de spécialités parmi différentes disciplines :
  - Mathématiques
  - Numérique et sciences informatiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de la Vie et de la Terre
  - Sciences de l'ingénieur
  - Sciences économiques et sociales
  - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
  - Humanités, littérature et philosophie
  - Langues, littératures et cultures étrangères
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - Arts
  - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

- Les spécialités les plus rares seront proposées dans quelques établissements par académie

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances et bien se préparer à l'enseignement supérieur :
  - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel :
    - Langue vivante,
    - Arts,
    - Education physique et sportive
    - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option),
  - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
    - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
    - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
    - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- Un enseignement en première
  Deux enseignements possibles en terminale
- Libre choix
- Durée 3 h

Dès la première :

- LANGUE VIVANTE C
- ARTS
- EPS
- LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

- MATHÉMATIQUES EXPERTES
- MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES
- DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités – Première	Au choix 2 spécialités – Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Les enseignements communs

  - En première et en terminale, tous les élèves de la voie technologique suivent des enseignements communs, quelles que soient leurs spécialités.

  - Sont **communs à toutes les séries*** les enseignements suivants :
    - Français (en première seulement) : 3h
    - Philosophie (en terminale seulement) : 2h
    - Histoire géographie : 1h30
    - Langue vivante A et langue vivante B : 4h (dont 1h d'enseignement technologique en langue vivante)
    - Education physique et sportive : 2h
    - Mathématiques : 3h
    - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

*Sauf TMD et STAV

A LA RENTRÉE 2019 :

- L'organisation en séries est maintenue

  Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique choisiront leur série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

  - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
  - STL : Sciences et technologies de laboratoire
  - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
  - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
  - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
  - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
  - TMD : Techniques de la musique et de la danse
  - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

- Des enseignements optionnels :

  En première et en terminale les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

  - Langue vivante C (seulement pour la série STHR)
  - Arts,
  - Education physique et sportive.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

- Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

	3 spécialités Première	2 spécialités Terminale
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	- sciences de gestion et numérique - management - droit et économie	- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion - droit et économie
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	- physique chimie pour la santé - biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales	- chimie, biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- enseignement scientifique alimentation-environnement - sciences et technologies culinaires et des services - économie, gestion hôtelière	- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement - économie, gestion hôtelière
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	- innovation technologique - ingénierie et développement durable - physique chimie et mathématiques	- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique - physique chimie et mathématiques
TMD Techniques de la musique et de la danse	- option instrument - option danse	- option instrument - option danse (Rénovation en cours)
STL Sciences et technologies de laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie - biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	- physique chimie - outils et langages numériques - design et métiers d'art	- analyse et méthodes en design - conception et création en design et métiers d'art
STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)	

EN SECONDE : LES CHOIX DE PARCOURS

- Au 2ème trimestre : les souhaits d'enseignements de spécialité
  - Les élèves visant la voie générale expriment leurs souhaits d'enseignements de spécialité.
  - Les élèves visant la voie technologique expriment leurs souhaits de série.
  - Le conseil de classe du 2ème trimestre émet des recommandations d'orientation.

- Au 3ème trimestre : les choix d'orientation
  - Les élèves visant la voie générale finalisent leurs choix d'enseignements de spécialité pour la classe de 1re.
  - Les élèves visant la voie technologique expriment leur choix de série pour l'année de 1re.

LE BACCALAURÉAT 2021, C'EST :

+ plus D'ACCOMPAGNEMENT
+ plus D'ÉGALITÉ
+ plus DE RÉUSSITE

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Contact :
Nom et prénom
adresse mél

site internet

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE